



Commune de Labaroche

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABAROCHE**

SÉANCE DU MARDI 17 décembre 2024

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19H00.

Membres présents : M. Bernard RUFFIO (Maire), Mme Catherine OLRÉ (1^{ère} adjointe), M. Alain VILMAIN (2nd adjoint), Mme Catherine MERCKLE (3^{ème} adjointe), M. Bernard BANGRATZ (4^{ème} adjoint), M. Marc PARMENTIER, M. Alain MARSCHALL, M. Laurent COUTY, M. Fabien FORMWALD, Mme Déolinda BARTHELME, Mme Céline MICLO, M. Arnaud KLINKLIN, M. Jean-Michel MARCHAND, Mme Suzanne ROUSSELOT et M. Jean-Luc THOMAS.

Absents excusés :

Mme Elisa PERRIN qui a donné procuration à M. Arnaud KLINKLIN,
Mme Maryline BENTZINGER qui a donné procuration à M. Laurent COUTY,
Mme Marianne HUARD qui a donné procuration à M. Marc PARMENTIER,
Mme Nathalie SPETTEL

Absents non excusés :

Président de séance : Monsieur le Maire, Bernard RUFFIO

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 3) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le budget 2025
- 4) Prix de l'eau et de l'assainissement applicables à compter du 1er semestre 2025
- 5) Demande de subvention DETR / DSIL : réhabilitation du Tertre « Derrière la Roche »
- 6) Décision modificative n°3 au budget Eau et Assainissement M49
- 7) Communications
- 8) Divers

Point 1 - Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DÉSIGNE M. Bernard BANGRATZ comme secrétaire de séance.

Point 2 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 22/11/2024 est adopté, à l'unanimité.

Point 3 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le budget 2025

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de

M. le Maire rapporte aux élus la dernière réforme des redevances de l'Agence de L'Eau, celle-ci, modifie son système en supprimant les deux redevances historiques pour les remplacer par d'autres. Présentation d'un tableau récapitulatif qui sera consultable en mairie.

Le Maire propose dans le cadre des investissements pour le renouvellement du réseau d'eau d'augmenter le prix de l'eau sur la part fixe ainsi que sur la part variable. Le Conseil Municipal débat d'une harmonisation entre l'augmentation de la part fixe et/ou de la part variable.

De ce qui précède, le Maire propose de fixer le prix de l'eau qui sera applicable à compter de la facturation relative au 1^{er} semestre 2025 comme suit :

Prix de base communal H.T.	3,72€
Nouvelle redevance. (Consommation d'eau potable)	0,39€
Nouvelle redevance de performance eau potable 0,33 x 0,2 coefficient	0,066€
TOTAL H.T.	4,17€
TVA 5,5%	0,23€
TOTAL TTC	4,40€

Soit une augmentation de 0,04 € centimes par rapport à 2024.

Il est proposé d'augmenter le **terme fixe** de **35€ H.T.** par semestre à **36 € H.T.** par semestre pour 2025.

La **location de compteur** est fixée à **6€ H.T.** par semestre et reste inchangée par rapport à 2024.

4.2 Prix de l'assainissement applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

La **redevance assainissement** est fixée à 1,90 € H.T./m3, soit 2,09 € TTC/m3. Une augmentation de 0,10 € par rapport à 2024.

La **redevance pour modification des réseaux de collecte** est modifiée par une nouvelle redevance :

- Redevance de performance assainissement 0,46 x 0,3 coefficient, soit 0,138 €HT/m3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le prix de l'eau tel que défini au point 4.1 à compter du 1^{er} janvier 2025. (A l'unanimité moins une abstention et une voix contre)
- **ADOpte** le prix de l'assainissement tel que défini au point 4.2 à compter du 1^{er} janvier 2025. (À l'unanimité)

Point 5 – Demande de subvention DETR / DSIL / CAF : Réhabilitation du Tertre « Derrière la Roche »

Dans le cadre d'un programme global de renouvellement du réseau d'assainissement de la commune, le Maire souhaite engager des travaux de réfection des Tertres (assainissement semi-collectif) de Labaroche. Le Tertre « Derrière la Roche » est celui à reprendre au plus tôt après celui de « la Goutte » réhabilité en 2023.

Opérations	Montants HT
Terrassement (décapage, voirie d'accès, remblais d'apport, remise en place des terres)	41 400,00 €
Ouvrages (dégrilleur, 2 canaux de mesures, 2 cuves bâchées)	61 600,00 €
Filtres (terrassement, étanchéité, drain de collecte, granulats, rampes d'alimentation, regards de collecte)	221 725,00 €

	616	PRIMES ASSURANCES	1500,00		1500,00	0,00
	6161	MULTIRISQUES	-1446,63	1500,00		1500,00
	622	REMUNERATION INTERME	2119,11		1700,00	3300,00
	6226	HONORAIRES	-1650,00	1700,00		1700,00
	626	FRAIS POSTAUX, TELECOM	447,91		250,00	950,00
	6262	FRAIS TELECOM.	-242,25	250,00		250,00
	Total			4150	4150	
	TOTAL Fonct			4150	4150	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'APPORTER** au Budget primitif 2024 (comptabilité eau et assainissement M49) les décisions modificatives telles qu'établies ci-dessus dans le respect du maintien de l'équilibre budgétaire.
- **AUTORISE** le Maire (ou son représentant) à signer les actes correspondants

Point 7 – Communications

M. le Maire évoque la signature de l'échange chez le notaire entre les consorts KRESS et la commune, le 13 décembre 2024.

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse a répondu favorablement à la demande de subvention concernant le renouvellement des conduites d'eau potable – Tranche 2025.

Point 8 – Divers

Mme MERCKLE évoque la crémation des sapins qui aura lieu le 11/01 en collaboration avec les pompiers de Labaroche.

Les préparatifs concernant le 80^{ème} anniversaire de la commémoration de la libération de Labaroche sont en cours. Un programme complet est prévu pour ces commémorations dans toute la vallée

M. FORMWALD pose la question du délai des travaux concernant le commerce de proximité en raison des intempéries ou divers problèmes d'approvisionnements. M. le Maire précise que le calendrier est respecté pour le moment. Il n'y a pas de retards constatés.

Mme ROUSSELOT souhaite avoir un point concernant le financement du commerce de proximité des Genêts, M. le Maire confirme qu'un retour sera fait, comme déjà annoncé, lors d'une prochaine séance.

La séance est levée à 20h00.

*Date prévisionnelle du prochain conseil : **vendredi 31 janvier à 19h00 à la Mairie***

LABAROCHE, le 19 décembre 2024 TB/BB/BR

Le secrétaire de séance

Bernard BANGRATZ



Le Maire

Bernard RUFFIO